

UBCI- UNIVERS ACTIONS SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2015

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 31 Mars 2015

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UNIVERS ACTIONS SICAV » au 31 Mars 2015 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 31 Mars 2015, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 3 127 735 Dinars et un déficit net de la période de 217 223 Dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNIVERS ACTIONS SICAV » au 31 Mars 2015, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, 29 Avril 2015

Le Commissaire Aux Comptes :

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

BILAN
Arrêté au 31/03/2015 en (DT)

Libellé	Note	31/03/2015	31/03/2014	31/12/2014
<u>ACTIFS</u>				
AC 1 Portefeuille-titres	3.1	2 497 087,322	2 824 566,984	2 721 678,512
a- Actions et droits rattachés		2 497 087,322	2 824 566,984	2 721 678,512
b- Obligations et valeurs assimilées		0,000	0,000	0,000
c- Autres valeurs		0,000	0,000	0,000
AC 2 Placements monétaires et disponibilités	3.2	630 647,680	769 265,397	696 278,043
a- Placements monétaires		284 895,535	190 847,316	196 365,064
b- Disponibilités		345 752,145	578 418,081	499 912,979
AC3 Créances d'exploitations		0,000	0,000	0,000
AC 4 Autres actifs	3.3	0,000	0,060	0,000
TOTAL ACTIF		3 127 735,002	3 593 832,441	3 417 956,555
<u>PASSIF</u>		<u>30 852,220</u>	<u>42 824,967</u>	<u>31 553,820</u>
PA 1 Opérateurs créditeurs	3.4	11 129,018	19 207,074	10 147,011
PA 2 Autres créditeurs divers	3.5	19 723,202	23 617,893	21 406,809
ACTIF NET		<u>3 096 882,782</u>	<u>3 551 007,474</u>	<u>3 386 402,735</u>
CP 1 Capital	3.6	3 091 920,015	3 562 191,665	3 363 706,099
CP 2 Sommes distribuables	3.7	<u>4 962,767</u>	<u>-11 184,191</u>	<u>22 696,636</u>
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		22 190,927	6 302,193	2,019
b- Sommes distribuables de l'exercice en cours		-17 228,160	-17 486,384	22 694,617
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		3 127 735,002	3 593 832,441	3 417 956,555

ETAT DE RESULTAT
Arrêté au 31/03/2015 en (DT)

Libellé	Note	Période du 01/01/2015 au 31/03/2015	Période du 01/01/2014 au 31/03/2014	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
<u>PR 1 Revenus du portefeuille-titres</u>	3.1	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>70 904,990</u>
Dividendes		0,000	0,000	70 904,990
<u>PR 2 Revenus des placements monétaires</u>	3.2	<u>1 753,701</u>	<u>2 990,628</u>	<u>8 508,376</u>
<u>Total des revenus des placements</u>		<u>1 753,701</u>	<u>2 990,628</u>	<u>79 413,366</u>
<u>CH 1 Charges de gestion des placements</u>	3.8	<u>-11 134,020</u>	<u>-10 912,394</u>	<u>-39 082,948</u>
<u>Revenu net des placements</u>		<u>-9 380,319</u>	<u>-7 921,766</u>	<u>40 330,418</u>
<u>CH 2 Autres charges</u>	3.9	-8 104,458	-7 648,258	-32 138,685
<u>Résultat d'exploitation</u>		<u>-17 484,777</u>	<u>-15 570,024</u>	<u>8 191,733</u>
<u>PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation</u>		256,617	-1 916,360	14 502,884
<u>Sommes distribuables de la période</u>		<u>-17 228,160</u>	<u>-17 486,384</u>	<u>22 694,617</u>
<u>PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-256,617	1 916,360	-14 502,884
<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		-202 490,796	170 661,871	-145 026,396
<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		5 098,096	22 346,202	283 190,487
<u>Frais de négociation de titres</u>		-2 345,478	-3 680,462	-14 009,781
<u>Résultat net de la période</u>		<u>-217 222,955</u>	<u>173 757,587</u>	<u>132 346,043</u>

VARIATION DE L'ACTIF NET
Arrêté au 31/03/2015 en (DT)

Libellé	Période du 01/01/2015 au 31/03/2015	Période du 01/01/2014 au 31/03/2014	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>-217 222,955</u>	<u>173 757,587</u>	<u>132 346,043</u>
a- Résultat d'exploitation	-17 484,777	-15 570,024	8 191,733
b-Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-202 490,796	170 661,871	-145 026,396
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	5 098,096	22 346,202	283 190,487
d- Frais de négociation de titres	-2 345,478	-3 680,462	-14 009,781
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>-4 391,082</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>-72 296,998</u>	<u>1 038 530,146</u>	<u>919 728,033</u>
a- Souscriptions	0,000	1 130 859,362	2 245 711,692
- Capital	0,000	1 155 400,000	2 316 200,000
- Régularisation des sommes non distribuables	0,000	-24 443,042	-82 752,180
- Régularisation des sommes distribuables	0,000	-97,596	12 263,872
b- Rachats	72 296,998	92 329,216	1 325 983,659
- Capital	77 200,000	93 700,000	1 329 100,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-5 152,094	-1 299,104	-895,977
- Régularisation des sommes distribuables	249,092	-71,680	-2 220,364
VARIATION DE L'ACTIF NET	-289 519,953	1 212 287,733	1 047 682,994
<u>AN4- Actif Net</u>			
a- En début de période	3 386 402,735	2 338 719,741	2 338 719,741
b- En fin de période	3 096 882,782	3 551 007,474	3 386 402,735
<u>AN5- Nombre d'actions</u>			
a- En début de période	34 648	24 777	24 777
b- En fin de période	33 876	35 394	34 648
VALEUR LIQUIDATIVE	91,418	100,327	97,737
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	-26,22%	25,51%	3,73%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31-03-2015

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

UBCI - UNIVERS ACTIONS SICAV est une SICAV mixte. Les états financiers arrêtés au 31-03-2015 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/03/2015 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date du 31/03/2015, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent. L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

2.3- Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31-03-2015 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et bons de trésor sont évalués à leur cout d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de comptes courants à terme, de certificats de dépôts et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31-03-2015 d'actions et de valeurs assimilées. Le détail de ces valeurs est présenté ci après:

Désignation	N Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2015	% l'Actif
<u>Actions et droits rattachés</u>		<u>2 749 197,672</u>	<u>2 497 087,322</u>	<u>79,84%</u>
ADWYA	20 750	145 869,300	167 058,250	5,34%
ASSAD	15 500	114 231,590	122 295,000	3,91%
BIAT	2 870	179 829,105	233 905,000	7,48%
CARTHAGE CEMENT	135 000	414 127,940	260 820,000	8,34%
CELLCOM	29 126	228 231,947	228 784,730	7,31%
MONOPRIX	13 000	252 544,341	237 809,000	7,60%
OTH	18 370	127 009,000	144 663,750	4,63%
SIMPAR NG14	2 863	142 828,724	136 046,897	4,35%
SIMPARNG14	460	22 482,240	21 270,400	0,68%
SOTIPAPIER	38 369	217 486,000	189 159,170	6,05%
SOTRAPIL	18 284	160 787,506	159 838,728	5,11%
SOTUVER	34 000	188 960,444	161 806,000	5,17%
TAWASOL	230 000	209 967,620	147 890,000	4,73%
TPR	24 000	110 782,475	98 208,000	3,14%
TUNIS RE	23 923	234 059,440	187 532,397	6,00%
TOTAL		2 749 197,672	2 497 087,322	79,84%

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libelle	Période du 01.01.15 au 31.03.15	Période du 01.01.14 au 31.03.14	Période du 01.01.14 au 31.12.14
Revenus des Actions	0,000	0,000	63 145,590
Revenus des titres OPCVM	0,000	0,000	7 759,400
TOTAL	0,000	0,000	70 904,990

3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/03/2015 à 630 647,680 DT et s'analyse comme suit :

		31/03/2015	31/03/2014	31/12/2014
Placements monétaires	(1)	284 895,535	190 847,316	196 365,064
Disponibilités		345 752,145	578 418,081	499 912,979
Total		630 647,680	769 265,397	696 278,043

(1) Placements monétaires :

Ligne	Quantité	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur 31/03/2015	% de l'Actif
BTCT 12-04-16 52S	200	31/03/15	284 865,116	284 895,535	9,11%
Total placement BTCT			284 865,116	284 895,535	9,11%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libelle	Période du 01.01.15 au 31.03.15	Période du 01.01.14 au 31.03.14	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
Intérêts des bons de trésor à court terme	1 753,701	1 940,061	7 457,809
Intérêts des Certificats de dépôt	0,000	1 050,567	1 050,567
TOTAL	1 753,701	2 990,628	8 508,376

3.3 –Autres Actifs :

	Libelle	31/03/2015	31/03/2014	31/12/2014
AC 4	Autres Actifs	0,000	0,060	0,000
	RS sur BTA	0,000	0,060	0,000

3.4 – Opérateurs créditeurs:

	Libelle	31/03/2015	31/03/2014	31/12/2014
PA 1	<u>Opérateurs créditeurs</u>	<u>11 129,018</u>	<u>19 207,074</u>	<u>10 147,011</u>
	Frais de gestionnaire	3 181,149	4 581,783	2 900,449
	Frais de dépositaire	792,587	1 369,965	722,844
	Frais des distributeurs	7 155,282	13 255,326	6 523,718

3.5 – Autres créditeurs divers:

	Libelle	31/03/2015	31/03/2014	31/12/2014
PA 2	<u>Autres créditeurs divers</u>	<u>19 723,202</u>	<u>23 617,893</u>	<u>21 406,809</u>
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	336,000	0,000	0,000
	Redevance CMF	266,435	302,090	270,605
	Abonnement linéaire des Charges à payer sur ex. en cours	7 309,170	6 868,800	0,000
	Charges payées sur exercice en cours	11 811,597	16 447,003	21 136,204

3.6 Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<u>Capital au 31/12/2014</u>	
* Montant en nominal	3 464 800,000
* Nombre de titres	34 648
* Nombre d'actionnaires	140
<u>Souscriptions réalisées</u>	
* Montant en nominal	0
* Nombre de titres émis	0
<u>Rachats effectués</u>	
* Montant en nominal	77 200,000
* Nombre de titres rachetés	772
<u>Capital au 31/03/2015</u>	
* Montant en nominal	3 387 600,000
* Nombre de titres	33 876
* Nombre d'actionnaires	134

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2015 au 31/03/2015 s'élève à (289 519,953) dinars.

Le nombre de titres d'UNIVERS ACTIONS SICAV au 31/03/2015 est de 33 876 contre 34 648 au 31/12/2014.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de période au 31/12/2014</u>	<u>3 363 706,099</u>	<u>3 363 706,099</u>
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>-77 200,000</u>	<u>-77 200,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>-194 586,084</u>	<u>-189 623,317</u>
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres.	-202 490,796	-202 490,796
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	5 098,096	5 098,096
- Frais de négociation de titres	-2 345,478	-2 345,478
- Régularisation sommes non distribuables	5 152,094	5 152,094
- Sommes distribuables		4 962,767
<u>Capital fin de période au 31/03/2015</u>	<u>3 091 920,015</u>	<u>3 096 882,782</u>

3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31/03/2015 s'élèvent à 4 962,767 DT contre (11 184,191) DT au 31/03/2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/03/2015	31/03/2014	31/12/2014
Somme distribuables exercices antérieurs	22 190,927	6 302,193	2,019
Résultat d'exploitation	-17 484,777	-15 570,024	8 191,733
Régularisation du résultat d'exploitation	256,617	-1 916,360	14 502,884
Total	4 962,767	-11 184,191	22 696,636

3.8 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire du gestionnaire et des distributeurs, calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV, UBCI et UBCI FINANCE.

Libelle	Période	Période	Période
	du 01/01/2015 au 31/03/2015	du 01/01/2014 au 31/03/2014	du 01/01/2014 au 31/12/2014
CH 1 Charges de gestion des placements	11 134,020	10 912,394	39 082,948
Rémunération du gestionnaire	3 181,149	3 117,827	11 166,553
Rémunération du dépositaire	795,288	779,458	2 791,649
Rémunération des distributeurs	7 157,583	7 015,109	25 124,746

3.9 Autres charges:

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique :

Libelle	Période	Période	Période
	du 01/01/2015 au 31/03/2015	du 01/01/2014 au 31/03/2014	du 01/01/2014 au 31/12/2014
CH 2 Autres charges	8 104,458	7 648,258	32 138,685
Redevance CMF	795,288	779,458	2 791,649
Services bancaires et assimilés	0,000	0,000	1 490,236
Abonnement des charges budgétisées	7 309,170	6 868,800	27 856,800

L'abonnement des charges budgétisées se détail comme suit :

<u>Libellé</u>	Période du 01.01.15 au 31.03.15	Période du 01.01.14 au 31.03.14	Période du 01.01.14 au 31.12.14
Abonnement des charges budgétisées	<u>7 309,170</u>	<u>6 868,800</u>	<u>27 856,800</u>
Taxes	252,668	86,893	352,399
Frais bancaires	21,556	22,685	92,000
Publication BO CMF	198,148	185,721	753,200
Honoraires CAC	1 657,233	1 656,986	6 720,000
Frais AGO et publications	1 161,677	966,666	3 920,366
Jetons de Présence	2 958,904	2 958,904	12 000,000
Alpha mena	493,151	493,151	2 000,000
Autres	565,834	497,795	2 018,835

4. Rémunérations gestionnaire, dépositaire et distributeurs :

4-1 Rémunération du gestionnaire

UBCI UNIVERS ACTION SICAV a conclu avec UBCI FINANCE une convention aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTION SICAV confie à UBCI FINANCE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

UBCI FINANCE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par UBCI FINANCE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,4% T.T.C de l'actif net annuel d'UBCI UNIVERS ACTION SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UBCI UNIVERS ACTION SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt, aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTION SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de l'UBCI UNIVERS ACTION SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs:

UBCI UNIVERS ACTION SICAV a conclu avec UBCI et UBCI FINANCE des conventions de distribution aux termes desquelles UBCI UNIVERS ACTION SICAV confie à UBCI et UBCI FINANCE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution est décomptée jour par jour au taux de 0,9% TTC de l'actif net d'UBCI UNIVERS ACTION SICAV qui est réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

.